



MAIRIE de BAGARD

159, Route d'Alès - 30140 BAGARD

☎ 04.66.60.70.22 📠 04.66.60.61.97

✉ accueil@bagard.fr

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre du mois d'octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bagard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry BAZALGETTE, Maire.

Etaient présents :

BAZALGETTE Thierry, BENIRBAH Dahbia, VEZY Anne, MAERTEN David, BINAND Marianne, MAURIN Daniel, FRONT Marie-Joséphine, MAZY Annie, MAZUC Chantal, HAUTION Jean-Michel, ANESI Joëlle, BENOI Bruno, TALARON Christophe, BERNARD Clémence, GAY Sandrine, CLAUZEL Cyril, CARLE Pierre, DESTRUEL Benjamin.

Absents : ROUSSEL Yves, LOBIER Monique, SOENEN Bernard, FREVILLE Franck,

Procurations : de M. Roussel à M. Bazalgette, de Mme Lobier à Mme Vezy

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 18

Nombre de procurations : 2

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Conformément à L'article L 2121-15 du CGCT **Mme Anne VEZY** est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 20 juillet 2022 est approuvé à l'**unanimité** (20 voix pour).

ORDRE DU JOUR :

- 1- Accord pour l'achat à l'€ symbolique de deux parcelles de terrain à Mmes Travier, situées chemin de Lander
- 2- Finances : divers points.
- 3- Décision modificative.
- 4- Attribution éventuelle d'une subvention à la psychologue scolaire.
- 5- Tarifs d'occupation du domaine public pour la période "En attendant Noël".
- 6- Création d'un nouveau Comité Consultatif (cogéré par Mmes Benirbah, Vezy et Binand)
- 7- Rajout de membres à la Commission Culture.

Monsieur le Maire rendra compte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal

2022_10_01 : Accord pour l'achat à l'€ symbolique de deux parcelles de terrain à Mmes Travier, situées quartier Lander

Rapporteur : Thierry BAZALGETTE

M. le Maire indique que des travaux de renouvellement de la conduite d'eau ont lieu actuellement chemin de Lander. Ils sont mandatés par Alès Agglomération via la REAAL. La commune en profite pour mettre en place des bornes à incendie là où c'est nécessaire.

Dans ce cadre, l'emplacement d'une de ces bornes serait optimisé sur une portion de terrain non bâti appartenant à Mmes Travier. Ces personnes, pour simplifier les choses, souhaiteraient céder l'emprise du terrain où sera la future borne ainsi que celle où sont actuellement entreposés les containers à ordures ménagères.

Cela concerne les parcelles AL 515 et AL 697 d'une contenance respective de 45 et 70 m².
Mmes Travier les céderaient à l'€ symbolique.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2241-1 et L1311-13

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L1111-1 relatif à l'acquisition amiable

Considérant la proposition de Mmes Travier concernant la cession à la commune à l'€ symbolique des parcelles AL 515 et AL 697

Considérant que l'achat de ces parcelles facilitera l'installation d'une borne incendie

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (20 voix pour)

Décide

- De procéder à l'achat de ces parcelles pour un montant de 1 €
- D'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à cette transaction

2022_10_02 : Délégation à donner à Mme Dahbia Benirbah pour la signature de l'acte en la forme administrative pour l'achat des parcelles à Mmes Travier

Rapporteur : Thierry BAZALGETTE

M. le Maire indique que l'achat des parcelles AL 515 et AL 697 à Mmes Travier donnera lieu à la rédaction d'un acte en la forme administrative.

Il rappelle que lorsque la commune établit ce type d'acte, lui seul est habilité à le recevoir et à l'authentifier. Aussi, il convient de désigner un adjoint, dans l'ordre du tableau, pour représenter la commune lors de la signature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (20 voix pour) :

Décide

➤ de désigner Mme Dahbia BENIRBAH, 1^{ère} adjointe, pour représenter la commune lors de la signature des actes correspondants conformément aux articles L1311-13 et L1311-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Finances : divers points.

Rapporteur : David Maerten

M. Maerten fait un point sur les finances et notamment :

- l'évolution du poste Energie-Electricité du fait de la reprise de la compétence éducation et de l'augmentation du prix de l'énergie
 - les nouvelles modalités de recouvrement de la Taxe d'Aménagement
 - les changements dus au passage à la nomenclature comptable M57
 - l'attribution d'un Fonds de Concours par Alès Agglomération pour les travaux le long de la RD910a et devant la Mairie
- Le document présenté se trouve en annexe.

Concernant le fonds de concours, Madame Annie Mazy souhaite savoir s'il est possible de le cumuler durant plusieurs années.

Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative, sauf à prendre l'ensemble des fonds attribués par anticipation pour un seul et unique projet.

2022_10_03 : Décision modificative :

Rapporteur : David Maerten

M. Maerten poursuit en indiquant que les crédits prévus au programme 9123 "Autre matériel et mobilier 2022" se révèlent insuffisants.

En effet, des dépenses non programmées ont été nécessaires (achat d'un container, équipement de serrures à l'école maternelle, remplacement machine à glaçons, ...)

Par ailleurs, il était prévu l'achat d'un terrain. Mais les recherches généalogiques n'étant pas terminées, les crédits ne seront pas utilisés en 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (20 voix pour)

décide de procéder au virement de crédit suivant :

Dépenses en moins		Dépenses en plus	
9124/2111 achat de terrain	19 400 €	9123/2184 (matériel/mobilier)	14 400 €
		9123/21568 (matériel incendie)	5 000 €

2022_10_04 : Attribution éventuelle d'une subvention à la psychologue scolaire.

Rapporteur : Dahbia Benirbah

Mme Benirbah expose que la commune est sollicitée pour attribuer une subvention à la psychologue qui intervient dans les écoles publiques de la commune. Ces fonds sont destinés à financer les fournitures dont ont besoin les psychologues lors de la prise en charge des élèves et notamment une valise de test (coût 1 200 € sachant qu'il en faut une par école). En effet, de la même manière que les enseignants, aucun crédit ne lui est alloué pour ces dépenses. La demande porte sur un montant de 1 €/élève.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (20 voix pour)

décide d'accorder une subvention d'1 €/élève à l'association Psychologie Ecoles Cévennes soit pour un effectif de 239 élèves, un montant de 239 €.

2022_10_05 : Tarifs d'occupation du domaine public pour la période "En attendant Noël".

Rapporteur : Marianne BINAND

Mme Binand expose que lors des fêtes de fin d'année, des animations auront lieu sur le parking du foyer. Il est également prévu un marché aux cadeaux.

Pour pouvoir encaisser des droits de place, il convient que le Conseil Municipal vote des tarifs.

Elle propose donc de pratiquer les droits de place suivants :

Type d'occupation	Montant du droit de place
Stand marché de Noël – 1 jour	8.00 €
Stand marché de Noël – 2 jours	15.00 €
Véhicule ou stand de vente ambulante ≤ 3ml /jour	10.00 €
Véhicule ou stand de vente ambulante ≤3ml/ ½ journée	5.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (20 voix pour) **décide** d'entériner ces propositions.

Le point 6 est supprimé de l'ordre du jour, le délai laissé aux Bagardois pour s'inscrire à ce nouveau Comité Consultatif n'étant pas expiré.

2022_10_06 : Rajout de membres à la Commission Culture

Rapporteur : Anne VEZY

Mme Vezy indique que la commission culture a besoin d'être étoffée. En effet, Ingrid Arnaud a démissionné et Franck Fréville étant souvent en déplacement ne peut suivre ses travaux.

Elle a donc sollicité les membres du Conseil Municipal pour s'investir dans cette commission. Messieurs Benjamin Destruel et Pierre Carle se sont proposés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'entériner la composition de la Commission Culture avec les membres suivants :

Anne VEZY, Marianne BINAND, Monique LOBIER, Franck FREVILLE, Chantal MAZUC, Pierre CARLE et Benjamin DESTRUEL.

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION :

NUMERO de DECISION	OBJET	MONTANT
2022_22	Virement de crédits à partir du compte Dépenses Imprévues en investissement	Dépenses en moins : 020 dépenses imprévues - 13 000 € Dépenses en plus : 9123 Autres matériel et mobilier 2022 : 21578 (voirie) + 3 000 € 21568 (matériel incendie) + 6 000 € 2184 (mobilier scolaire) + 4 000 €
2022_23	Demande d'attribution d'un Fonds de Concours auprès d'Alès Agglomération pour la mise en sécurité de la voirie le long de la RD910a du stade à la place Rouveret	68 188.00 €

DIVERS :

Information enquête publique.

Capitale française de la culture.

Madame Anne Vézy, indique que la Commission Culture Agglo n'a pas été réunie depuis le mois d'avril 2022. La candidature d'Alès n'avait pas été évoquée lors de cette rencontre.

Travaux d'aménagement et de rénovation du cimetière : Mme Vézy indique que ces derniers devraient débiter mi-novembre 2022 et concerner, dans un premier temps, le mur d'enceinte du Chemin du Carriol.

Cérémonie du 11 novembre : le défilé partira de la Place André Rouveret à 10h00.

Madame Marianne Binand présente le programme « En attendant Noël ».

A ce jour, 10 exposants sont d'ores et déjà inscrits et le programme des animations est quasiment finalisé.

Les dates suivantes ont été bloquées :

-vœux au personnel : 16/12/2022,

-vœux à la population : 06/01/2023

M. le Maire fait le point sur l'installation de la vidéoprotection. Les renseignements sont disponibles auprès de F. Renault. Les images sont conservées 15 jours.

Un point est fait ensuite sur la cour de l'école élémentaire suite à l'enlèvement des platanes. Le Maire indique qu'à cette occasion un aménagement plus global doit être envisagé. La commission municipale devra y travailler en collaboration avec le conseil d'école.

M. le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de réfléchir au devenir de l'appartement de la poste ainsi qu'à l'achat de la maison paroissiale. Ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Il indique par ailleurs que le dossier des aménagements en cours autour de la Mairie a été mis en ligne sur le site.

Les travaux prévus au foyer et à la mairie quant à eux, vont être mis sur le dossier de partage.

Monsieur Jean-Michel Hauton souhaite connaître l'avancée du projet Ametis.

Monsieur le Maire lui indique que le permis d'aménager a été délivré et que le permis de construire est en cours d'instruction.

Madame Sandrine Gay interroge le conseil concernant la course « L'étoile de Bessèges », notamment le coût de 15 000 euros, les modalités de règlement et l'imputation du budget.

Monsieur le Maire lui confirme le coût de 15 000 euros qui sera intégralement pris en charge par la commune. Une demande a été faite auprès des organisateurs de l'évènement pour effectuer le règlement en 2023.

Le Maire
Thierry BAZALGETTE



La Secrétaire
Anne VEZY

The image shows a black ink signature, which appears to be 'Anne VEZY', written in a cursive style.

